

**SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

<b>Identificateur du produit/Nom commercial:</b>	SAFEBLEND SANIBLEND CITRIC DIN 02497638
<b>Autres moyens d'identification</b>	SRCP
<b>Usage du produit/Description:</b>	Désinfectant prêt à utiliser
<b>Restrictions d'utilisations</b>	Pour usage industriel, institutionnel et établissements alimentaires seulement.
<b>Identificateur du fournisseur initial :</b>	Chemotec (PM) Inc. 5800 ONTARIO E. MONTRÉAL, QC H1N 0A2 Téléphone: (514) 729-6321; 1-800-729-6321
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence seulement:</b>	1-800-729-6321 (Disponible de 8H à 16H30 du Lundi au Vendredi)

**SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2a Classification du produit selon le SIMDUT 2015- SGH (Globally Harmonized System):** Ce produit n'est pas classifié selon SIMDUT 2015 puisqu'il est soumis au règlement sur les aliments et drogues. Les informations suivantes sont données selon les critères du SIMDUT afin d'informer les utilisateurs, dans un format avec lequel ils sont familiers.

**2b Éléments d'étiquetage**

Non classifié

**Conseils de prudence :**

Aucun requis selon le SIMDUT

**Mention d'avertissement**

Aucun requis selon le SIMDUT

**Mention de danger**

Aucun requis selon le SIMDUT

**SECTION 3 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENT SUR LES INGRÉDIENTS**

<b>Ingrédients</b>	<b>CAS #</b>	<b>% (poids)</b>	<b>GHS CLASSIFICATION</b>
Alcool Éthoxylé	68991-48-0	1-5	Irritation oculaire, cat 2B
Acide citrique	77-92-9	3-7	Irritation oculaire catégorie 2; Irritation oculaire catégorie 2; Irritation cutanée catégorie 2

Les concentrations réelles constituent un secret commercial.

**SECTION 4 – PREMIERS SOINS****4.a Description des premiers soins :****Contact oculaire:**

Rincer abondamment avec de l'eau après le contact. Obtenir un avis médical si l'irritation persiste.

**Contact cutané:**

Rincer à l'eau.

**Inhalation:**

Aucun effet prévu

**Ingestion:**

Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de malaise obtenir un avis médical

**4b Principaux symptômes et effets**

- Yeux:** Peut causer une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.  
**Peau:** Un contact prolongé peut causer une irritation.  
**Inhalation:** Aucun effet prévu.  
**Ingestion:** Peut causer une légère irritation.

**4c Mention des éventuels soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires**

Aucun traitement particulier n'est requis.

**SECTION 5 - MESURES CONTRE LES INCENDIES****5a Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Eau (éviter si possible les pulvérisations puissantes), mousse, poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone. Le produit lui-même n'est pas inflammable, mais il peut générer de l'oxygène lors de sa décomposition.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Aucun connu.

**5b Dangers spécifiques au produit**

Produits de combustion dangereux :

Oxydes de carbone, azote et autres gaz irritants.

**5c Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

Procédures/équipements spéciaux de lutte contre l'incendie :

Lors d'un incendie, des fumées et des vapeurs irritantes peuvent être générées. Un appareil respiratoire autonome est requis pour le personnel de lutte contre l'incendie afin de se protéger des produits irritants produits lors de la combustion. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Un jet d'eau dirigé vers le produit génère beaucoup de mousse

**SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6a Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Protection individuelle :

Éviter le contact avec les yeux. Assurer une aération et une ventilation adéquates. Le sol sera glissant en cas de déversement. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

**6b Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :**

Arrêter la fuite. En cas de déversement important, pomper le produit dans des fûts ou nettoyer les déversements à l'aide d'un matériau absorbant. Poursuivre le nettoyage en rinçant à l'eau. Attention : le sol sera glissant.

**6c Précautions environnementales :**

Le produit est biodégradable. Ne pas rejeter de grandes quantités dans les égouts.

**SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****7a Précautions pour une manipulation sans danger :**

Éviter le contact avec les yeux. En cas d'utilisation conforme, aucune précaution particulière n'est requise.

**7b Conditions de stockage sans danger :**

Conserver dans un récipient hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Protéger du gel.

**7c Matériaux d'emballage spéciaux :**

Aucune incompatibilité avec la plupart des matériaux utilisés sur les lieux de travail.

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE****8a Paramètres de contrôle**

	Ontario Time-weighted Average Limit (TWA)	Ontario Short-Term Exposure Limit (STEL)	Notations
Aucun ingrédient réglementé			

**8b Contrôles techniques :**

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

**8c Mesures de protection individuelle**

Protection respiratoire :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et autres équipements de protection :

En cas de contact, porter des gants en caoutchouc. Bottes imperméables en cas de déversement important.

Protection des yeux et du visage :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas de contact, porter des lunettes de sécurité.

Considérations générales d'hygiène :

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux. Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Une bonne hygiène est recommandée après utilisation de ce produit.

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Menthe poivrée
Point de fusion et point de congélation	Environ 0 °C
Point d'ébullition	Environ 100 °C
Inflammabilité	N/A
Limites inférieure et supérieure d'inflammabilité	N/A
Point d'éclair	Ne porte pas à ébullition
Température d'auto-inflammation	N/A
Température de décomposition	N/A
pH	Environ 2
Viscosité	<100 cps à 24 °C
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	N/A
Pression de vapeur (mm Hg)	Environ 20 (eau)
Densité ou masse volumique spécifique (eau = 1 à 4 °C)	1,0 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	Environ 0,6 (eau)
Caractéristiques des particules	N/A

**SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET LA STABILITÉ****10a Réactivité :**

Non applicable en cas d'utilisation conforme aux instructions.

**10b Stabilité chimique :**

Stable à température ambiante, dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**10c Possibilité de réactions dangereuses :**

Peut réagir avec les bases fortes et les réducteurs puissants.

**10d Conditions à éviter :**

Éviter tout contact avec les bases fortes et les réducteurs puissants. Le peroxyde d'hydrogène contenu dans ce produit est un oxydant puissant. Il n'est pas inflammable en soi, mais il peut provoquer l'inflammation spontanée de matières inflammables et entretenir la combustion car il libère de l'oxygène lors de sa décomposition.

**10e Matières incompatibles :**

Bases fortes et réducteurs puissants.

**10f Produits de décomposition dangereux :**

Avec les acides forts : chaleur, vapeurs d'eau. Avec les réducteurs puissants : vapeurs d'eau et oxygène.

**SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'absorption probables:** Yeux et ingestion.

**Yeux:** Peut causer une irritation, rougeurs, larmoiements, sensation de brûlure.

**Peau:** Un contact prolongé peut causer une irritation.

**Inhalation:** Aucun effet prévu.

**Ingestion:** Peut causer une irritation

<b>Cancérogénicité :</b>	Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC comme étant Soupçonné d'être cancérogène.
<b>Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :</b>	Négatif dans les tests de mutagénicité
<b>Sensibilisation de la peau :</b>	Non sensibilisant selon OECD 406
<b>Sensibilisation des voies respiratoires :</b>	P/D
<b>Matières synergiques :</b>	P/D
<b>Autres dangers importants:</b>	P/D

**Données toxicologiques:** Estimation de la toxicité aiguë: la DL<sub>50</sub> est supérieure à 10,000 mg/kg, (oral, rat); nos produits ne sont pas testés sur des animaux.

Ingrédients	DL <sub>50</sub> (voie, espèce)	CL <sub>50</sub> # heures (espèce)
Alcool éthoxylé	>2,000 mg/Kg (oral, rat) >2,000 mg/Kg (dermal, rat)	P/D
Acide citrique	8,000 mg/kg (oral, rat)	P/D

Voir Section 3 pour plus de renseignements.

## SECTION 12 - DONNÉES ECOLOGIQUES

### 12a Écotoxicité:

TOXICITÉ (Poisson)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	70.1 mg/L	48H	P/D
Acide citrique	Poissons: 600-800 mg/L	96H	P/D

TOXICITÉ (Daphnia)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	5.3 mg/L	48H	P/D
Acide citrique	600-800 mg/L	48H	P/D

TOXICITÉ (Algues)	Valeur	Temps d'exposition	Méthode
Alcool éthoxylé	Non disponible		
Acide citrique	N. seminulum: EC50 12,000 mg/L	96H	P/D

**12b Persistance et dégradabilité :** Le produit devrait être facilement biodégradable conformément à la norme OCDE 301.

**12c Potentiel de bioaccumulation :** Non bioaccumulable.

**12d Mobilité dans le sol :** Aucune donnée d'essai n'est disponible pour ce produit.

**12e Autres effets indésirables :** Aucune information pertinente trouvée.

## SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. Pour plus d'informations, au niveau fédéral, consultez le site <http://www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=39D0D04A-1>

En Alberta, consultez le site <http://esrd.alberta.ca/waste/hazardous-waste-management/default.aspx>

En Colombie-Britannique, consultez le site

<http://www2.gov.bc.ca/gov/topic.page?id=DC31CEF84F634025839C66F7F80164E8>

Au Manitoba, consultez le site <http://www.gov.mb.ca/conservation/eal/haz-waste/faq/index.html>

Au Nouveau-Brunswick, consultez le site [http://breaudisposal.nb.ca/breaudisposal/prohibited\\_waste.htm](http://breaudisposal.nb.ca/breaudisposal/prohibited_waste.htm)

À Terre-Neuve, consultez le site [http://www.env.gov.nl.ca/env/env\\_protection/waste/](http://www.env.gov.nl.ca/env/env_protection/waste/)

Dans les Territoires du Nord-Ouest, voir <http://www.enr.gov.nt.ca/programs/hazardous-waste>  
En Nouvelle-Écosse, voir <http://novascotia.ca/snsmr/paal/nse/paal180.asp>  
Au Nunavut, voir <http://www.nmto.ca/course/other-training/hazardous-waste-management>  
En Ontario, voir <https://www.ontario.ca/environment-and-energy/hazardous-waste-management-business-and-industry>  
À l'Île-du-Prince-Édouard, voir <http://www.gov.pe.ca/environment/hazardous-waste>  
Au Québec, voir <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/>  
En Saskatchewan, voir <http://www.publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=24515>  
Au Yukon, voir [http://www.env.gov.yk.ca/air-water-waste/special\\_waste\\_regs.php](http://www.env.gov.yk.ca/air-water-waste/special_waste_regs.php)

## SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORTATION

**Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :** Non réglementé.

Numéro UN:	S/O
Appellation réglementaire:	S/O
Classe de danger :	S/O
Groupe d'emballage :	S/O
Dangers environnementaux:	S/O
Transport en vrac:	S/O
Précautions spéciales :	S/O

## SECTION 15 - RENSEIGNEMENT SUR LA RÉGLEMENTATION

### Au Canada

#### Informations SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et cette fiche de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le RPD.

**Classification SIMDUT 2015 :** Voir la section 2a

**Informations CEPA :** Les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la LIS

## SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Date de révision :** 2026-01-12

#### Références:

1. Les informations fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail du Québec
3. International Agency for Research on Cancer Monographs
4. The European Chemicals Agency (ECHA) website.

#### Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CL	Concentration létale
cps	Centipoises
DL	Dose létale
HMIS	Hazardous Material Information System
HSDB	Hazardous Substance Data Bank
IARC	International Agency for Research on Cancer



LIS	Liste intérieure des substances
NFPA	National Fire Protection Association Health
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D	Pas Disponible
PEL	Permissible Exposure Limit
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TLV	Threshold Limit Value

Fin de la Fiches de données de sécurité